

L'accessibilité du territoire et la mobilité, essentiellement routières

Aujourd'hui, les habitants du Pays Yon et Vie effectuent 417 000 déplacements quotidiens et en réaliseront environ 100 000 de plus chaque jour d'ici 2030...

2/3 des déplacements s'effectuent en modes motorisés individuels (voiture conducteur, deux-roues motorisé), dont 84% pour le travail, et 1/3 seulement en modes alternatifs (piétons, vélos, transports collectifs, voiture passager...). De fortes disparités liées au rapport emplois/actifs : la distance moyenne domicile/travail s'élève à 11,8 km, mais à 8,1 km pour les actifs de la Roche-sur-Yon, 10,6 km pour ceux de l'Agglomération et 14,3 km pour ceux de Vie et Boulogne.

1 déplacement sur 2 fait moins de 5 km : la marche et le vélo pourraient prendre 15 à 25% de part modale à la voiture, sous réserve d'un lien fort entre habitats/services/emplois et d'une qualité apaisée de l'espace public. De nouvelles pratiques de mobilité émergent, à conforter par l'accompagnement des changements de comportement (plan de déplacements, réseau vélo, co-voiturage...).

1 habitant sur 2 et 20 % des surfaces urbanisables sont distants de moins de 3 km d'une gare du Pays, lequel compte 70 km de voies ferrées, une ancienne voie, 4 anciennes gares et une gare potentielle.

Le maillage routier est satisfaisant. Garantir la fluidité et la sécurité passe par l'optimisation des infrastructures existantes (amélioration des carrefours et nœuds, vitesses apaisées) plutôt que par la création de voiries nouvelles.



Au sein de l'agglomération de La Roche-sur-Yon, le réseau de transports collectifs Impulsyon est en plein développement, sans pour autant relier les différentes polarités du territoire, aujourd'hui peu ou pas desservies.

>> ENJEU

Permettre la mobilité de tous

- > S'appuyer sur la structuration du territoire et les polarités pour limiter les distances de déplacements
- > Privilégier un aménagement et une organisation urbaine à l'échelle de l'habitant pour favoriser marche et vélo
- > Promouvoir les transports collectifs pour relier les pôles relais et communes du SCoT, valoriser le réseau ferroviaire
- > Privilégier l'optimisation de la voirie à la création de nouvelles infrastructures
- > Accompagner les nouvelles pratiques de mobilité (covoiturage, plan mobilité d'entreprise, multimodalité, NTIC...) pour changer les comportements
- > Anticiper l'organisation de la logistique et du transport des marchandises.

